

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE– ELECTIVE
DU DISTRICT DU PUY DE DOME DE FOOTBALL

VENDREDI 02 OCTOBRE 2020

Maison des Associations - Combronde

Après vérification des pouvoirs, il est établi que le quota des voix comptabilisées permet à l'Assemblée des clubs du District du Puy de Dôme de délibérer légitimement et conformément aux dispositions prévues aux statuts sur toutes les questions inscrites à l'Ordre du jour de cette réunion.

Total de voix des inscrits : **867**

Total de voix des présents : **673**

Clubs absents:

E.S. ARCONSAT – AULNAT SPORTIF – F.C. BLANZAT – F.C. BOUZEL - F.A. LE CENDRE - A.S. CLT ST JACQUES – CLT NEYRAT FOOT MOSAIC – CLT OUTRE MER – CLT UNION JEUNESSE – F.C. COURNON - A.S. CUNLHAT – F.C. EGLISENEUVE P/ BILLOM – F.C. ISSOIRE (2) – R.C. LAQUEUILLE – U.S. MARINGUES – LA MONNERIE – F.C. NORD LIMAGNE – F.C. OLBY CEYSSAT MAZAYES – U.S. PALLADUC – SANCY ARTENSE FOOT – ENT. F.C. ST AMANT ET TALLENDE – S.C. ST AMANT ET TALLENDE - A.S. ST AMANT ROCHE SAVINE – ESP. ST ANGEL – U.S. ST GEORGES LES ANCIZES – E.S. ST GERMAIN LEMBRON - U.S. TOURS S/ MEYMONT – U.S. VAL DE COUZE – U.S. VERNINES - F.C. VERTAIZON - C.S. VERTOLAYE – LIMAGRAIN FOOT ENTREPRISE - FUTSAL COURNON – L'OUVERTURE –

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19 h 00 par le Président André CHAMPEIL.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 OCTOBRE 2019
A l'auditorium de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 26 octobre 2019 à l'auditorium de l'antenne de Cournon de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, mis en ligne et consultable sur le site internet, est adopté à l'unanimité.

Allocution de Jean-Paul POUZADOUX
Adjoint à la Mairie de Combronde

Allocution de Monsieur André CHAMPEIL
Président du District du Puy-de-Dôme de Football

Avant l'ouverture de cette Assemblée générale – je vous demanderai d'observer un instant de recueillement pour toutes les personnes qui nous ont quitté et qui étaient de très fidèles serviteurs du Football.

Permettez-moi de remercier chaleureusement la Municipalité de Combronde et en particulier le premier adjoint de la ville – Monsieur Jean-Paul POUZADOUX qui nous a permis de réaliser cette Assemblée Générale alors qu'en raison du COVID – nous étions dans l'impossibilité de le faire dans l'auditorium de la Ligue à Cournon. Ceci s'est fait – il y a seulement quelques jours et un peu dans la précipitation.

Encore merci Jean-Paul, tu remercieras Monsieur Alain ESPAGNOL – maire de la Commune.

Merci au club de Combronde – son Président Mr AGOSTHINO et ses dirigeants qui nous ont aidé dans la préparation et dans la réalisation de cette Assemblée Générale.

Mes remerciements vont également aux personnalités du monde du Football qui nous honorent de leur présence aujourd'hui :

Monsieur Vincent NOLORGUES – vice-président de la Ligue du Football Amateur

Monsieur Pascal PARENT – Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Monsieur Lilian JURY – Président Délégué de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

Monsieur Guy POITEVIN – Président du District de l'Allier

Monsieur Roger PRAT – ancien Président du District du Cantal qui ne se représentait pas à cette nouvelle mandature mais qui tenait à être présent aujourd'hui. Merci Roger de ta présence très amicale.

Monsieur Jacques VANTAL – membre du Conseil de Ligue qui a fait le déplacement depuis Aurillac.

Monsieur Paul MICHALET – membre du Conseil de Ligue qui revient nous voir pour la 2^{ème} fois à nos Assemblées Générales.

Et bien sûr Nicole CONSTANCIAS et Yves BEGON ainsi que Philippe AMADUBLE – membre de ce Conseil de Ligue.

Je dois également excuser Monsieur Bernard BARBET – ancien Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football qui m'a appelé hier et qui se faisait une joie d'assister à cette Assemblée Générale mais qui a été contraint d'annuler sa participation pour raison de santé.

Monsieur Raymond FOURNEL – réélu Président du District de la Haute Loire qui aurait dû être présent et qui en a été empêché au tout dernier moment.

Il y a un peu plus de 4 ans – j'avais annoncé sans ambiguïté que ce deuxième mandat à la tête du District du Puy de Dôme serait également le dernier.

C'est pour cela qu'aujourd'hui – je ne fais pas la demande de me présenter pour occuper la direction de ce District pour les 4 ans à venir.

Je me retire pour laisser la place à celui que me paraît être le plus à même de prendre les destinées et la gestion du Football Départemental : Philippe AMADUBLE.

J'ai travaillé avec Philippe pendant 8 ans en pleine confiance empreinte d'une réelle amitié et qui a toute ma confiance.

Je ne vais pas faire le bilan complet de ces 8 années passées à la tête de ce District – ce serait assez long et assez fastidieux. Cependant – je souhaiterai malgré tout évoquer quelques faits marquants qui ont eu un impact important dans cette gestion.

Un petit mot sur le nombre de licenciés, la saison dernière 2019-2020 – nous avons terminé avec 20 960 licenciés.

Au 19 septembre 2019 – nous étions à 12 867

Au 19 septembre 2020 – nous sommes à 13 123 et au 30 septembre – nous sommes à 14 730

C'est un marqueur intéressant mais on ne peut pas prévoir quel sera le devenir de ce nombre à la fin de la saison à juin 2021. Il y a encore beaucoup d'inconnu surtout chez les jeunes.

A mon arrivée – le premier sujet – o combien important qui m'est apparu nécessaire – était de rétablir notre équilibre financier. Depuis la saison 2013/2014 – nous avons présenté un budget excédentaire à toutes les Assemblées Générales financières sauf peut-être pour cette année 2019/2020 en raison de l'impact du Covid sur nos ressources et de la contribution financière du District au Fonds de Solidarité mis en place par la Fédération Française de Football, la Ligue et les Districts. A ce titre – je rappelle que chaque club qui en aura fait la demande - se verra impacté de 10 € par licencié. Peut-être que Pascal PARENT ou

Vincent NOLORGUES pourront apporter quelques précisions sur le fonctionnement de ce fonds de solidarité.

Pour les clubs de moins de 100 licenciés – ils recevront une dotation en matériel (ballons – chasubles) qui leur a été remis ce jour pour ceux qui étaient présents à l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en place sous les directives de la L.F.A. la feuille de match informatisée et les licences dématérialisées, une petite révolution qui maintenant est bien rentrée dans les mœurs.

La fusion absorption de l'ex Ligue Auvergne par la Ligue Rhône Alpes – a donné naissance à la nouvelle Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Tout n'a pas été parfait mais je dois dire que les relations privilégiées que nous avons eues avec tous les protagonistes de cette fusion – ont abouti à des résultats dont tous peuvent s'en réjouir. Ce n'est toujours pas le cas dans les autres Ligues (n'est-ce pas Vincent).

Enfin – une grande réalisation de ces dernières années de mandat – c'est bien sûr le déménagement du District de Clermont à Cournon rendu possible suite à la fusion.

Nous souhaitions quitter le site de la place des Bughes. Des travaux importants étaient devenus nécessaires et trop onéreux. Nous étions à la recherche d'autres locaux et la réalisation de la fusion nous a permis de réaliser ce projet.

Nous avons vendu le site de Clermont à la Mairie qui en a fait son siège de la direction des services sportifs de la ville et ceci nous a permis d'acheter en 2018 une partie du 1^{er} étage des locaux de Cournon.

Puis tout récemment – nous venons d'acheter les autres locaux de cet étage qui appartenaient toujours à la Ligue. Ce qui fait qu'en globalité – nous devons propriétaire du 1^{er} étage entier soit 452 m².

Je tiens encore une fois à remercier particulièrement tous les protagonistes qui ont contribué à cette réalisation : Vincent NOLORGUES – Bernard BARBET et le regretté Jean Claude MILVAQUE pour le premier achat.

Pascal PARENT – Lilian JURY et Richard DEFAY (directeur de la Ligue) pour l'achat de ce jour. En effet – nous avons signé cette vente ce matin chez le notaire.

Cette réalisation a été citée en exemple par Noël LE GRAËT et les Comités Directeurs respectifs de la F.F.F. et de la L.F.A.

Merci encore à tous pour votre contribution dans toutes les négociations empreintes de sérieux et de convivialité.

Il me reste à évoquer rapidement deux sujets qui m'ont beaucoup contrarié.

Le premier – c'est de constater que malheureusement – notre football est toujours gangrené par les problèmes de violence, incivilité, racisme. C'est un problème récurrent malgré l'énorme travail effectué par la Commission présidée par Claude MAILHOT.

Je pense que mon successeur – Philippe AMADUBLE essaiera d'endiguer ce phénomène.

Le deuxième que je ne pensais pas du tout être d'actualité – c'est que nous avons été mis aux Prud'hommes par un ancien salarié. En effet – ce salarié a démissionné du District le 30 août 2020 car le règlement de la Fédération Française de Football ne lui permettait plus de cumuler 2 emplois – celui du District et celui qu'il occupait au sein d'un club. Il devait faire un choix.

Nous souhaitons le conserver dans nos effectifs car il faisait toujours très correctement son travail. Il a choisi de partir et ô surprise – presque 1 an après – nous avons appris qu'il avait saisi le conseil des prud'hommes pour une somme très élevée. Voilà où nous en sommes aujourd'hui – nous avons mandaté notre avocat qui suit cette affaire.

Malheureusement – c'est un dossier qui s'ajoute à la gestion du futur président et du prochain Comité de Direction dont je pense qu'il s'en serait bien passé – n'est-ce pas Philippe.

Enfin – avant de quitter mon mandat – je souhaite remercier toutes celles et ceux qui m'ont aidé dans sa gestion

Madame la Directrice Laurence et ses deux collaboratrices Marie Ange et Emmanuelle.

Tous les membres du Comité de Direction

Tous les membres des différentes Commissions

Les éducateurs managés par Valérie et Christopher

Les arbitres

Et vous tous – ici présents – bénévoles dans vos clubs.

Sans vous – j'insiste – rien de pourrait se faire. Vous êtes la cheville ouvrière de la réussite de notre sport favori : le football.

Dans cette période rendue très difficile par ces problèmes de COVID – je vous souhaite malgré tout – une bonne saison et encore merci à vous tous.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Mme Laurence DALLE, Directrice, ouvre l'Assemblée Générale Elective en laissant la parole à Mr Philippe AMADUBLE qui porte la seule liste candidate

Allocution de Monsieur Philippe AMADUBLE

Bonsoir à tous et à toutes

Vous présenter notre projet en si peu de temps relève de l'impossible. Je vais donc me limiter aux points principaux.

Je souhaite tout d'abord vous parler de mon équipe – renouvelée d'un tiers – faite d'unité, de multiples expériences et de renouveau (dirigeants de club – de présidents, de secrétaires, d'anciens joueurs – d'arbitres – d'éducateurs et médecin) – issue de tous les secteurs de notre département (Sancy – Combrailles – Livradois et Limagne) – prête à me seconder au maximum.

Toutes et tous apporteront leurs compétences, de nouvelles idées pour l'avenir. Ils devront être proches des clubs car la priorité du District est d'accompagner – aider et être au service des clubs.

Fort d'une équipe soudée et particulièrement motivée – nous nous présentons devant vous et sollicitons vos suffrages pour mettre une nouvelle dynamique pour le football du Puy de Dôme.

1 – le premier point concerne les incivilités – la violence et le racisme. Ce sera un point crucial de notre action. Il est inconcevable que certaines rencontres n'aillent pas à leur terme.

Nous nous devons et vous également de jamais nous résigner et rester inactifs face à ce fléau.

Il nous appartient de montrer que notre football de base est porteur de valeurs éducatives : le plaisir – le respect – l'engagement – la tolérance et la solidarité.

2 – l'arbitrage. Comme beaucoup de Districts, nos effectifs ne nous permettent pas de couvrir toutes nos différentes compétitions.

En juin 2017 – nous comptons 295 arbitres toutes catégories confondues.

En juin 2020 – 246 arbitres soit 49 de moins qu'il y a 3 ans .

Honnêtement – qu'est-ce qui peut pousser aujourd'hui un jeune à vouloir se lancer dans l'arbitrage.

Il est certainement plus facile de diriger un match de Ligue (quoique ?) plutôt qu'un match de District où celui-ci sera confronté régulièrement aux critiques – aux insultes – quand ce ne sera pas des coups.

Chez les jeunes – un turn-over important a lieu chaque année. Il nous faudra encore de nombreux efforts et je compte sur la Commission Départementale des arbitres pour mieux fidéliser nos arbitres en activité et pour mieux recruter des jeunes, des féminines et surtout les accompagner plus souvent sur les terrains afin qu'ils se sentent soutenus et rassurés dans leur mission.

3 – Les Commissions

Tout d'abord, je tiens à remercier et saluer le travail d'un certain nombre d'entre eux qui ont décidé pour raisons personnelles de ne pas continuer l'aventure.

Mais la plupart des membres de Commissions aspirent à poursuivre leurs engagements au sein du District et l'arrivée d'une nouvelle équipe – si vous le souhaitez – ne remettra pas en cause sa continuité.

Bien au contraire – de nombreuses demandes de nouveaux candidats attendent l'échéance de ce soir pour s'investir à nos côtés – et toutes les personnes qui défendent les vraies valeurs du football pourront nous rejoindre.

Tous – nous devons être une force de proposition afin de donner une nouvelle dynamique au football du Puy de Dôme.

4 – l'équipe technique

Le dernier point concerne nos techniciens du District. Comme vous le savez – leurs différentes missions sont transmises par la Direction Technique Nationale afin de mettre en place et suivre les différentes pratiques sur notre département.

Nous les avons rencontrés et nous avons décidé que leurs missions prioritaires étaient d'être au plus près des clubs avec leur présence tous les mercredis dans les écoles de football et tous les samedis sur les plateaux du football d'animation pour vous accompagner, vous aider afin d'assurer le développement du football de base (les petits)

Malheureusement, nous vivons, depuis plusieurs mois, une crise sanitaire sans précédent qui a amené nos instances fédérales à prendre des décisions, notamment l'arrêt de toutes les compétitions.

Certains diront que c'était une bonne décision, d'autres le contraire.

Mais est-ce que notre passion du football – est-elle prioritaire sur la santé, je ne le pense pas.

Aujourd'hui, un certain nombre de mesures sont mises en place pour le bon déroulement de nos compétitions et je compte bien évidemment sur vous tous, même si je sais que ce sont des contraintes supplémentaires pour tous vos bénévoles, pour faire respecter à tout moment le port du masque et la distanciation lors des différents championnats afin que toutes nos compétitions puissent aller à leur terme. Je terminerai mes propos pour remercier André CHAMPEIL, pour son investissement au sein du District et surtout l'amitié qui nous a liée, de la confiance qu'il m'a témoignée tout au long de ses 2 mandats faits d'échanges sincères, chaleureux et constructifs pour l'intérêt du football départemental.

Merci André

Je vous remercie de votre écoute, et je vous souhaite à tous une bonne saison faite de réussite.

Monsieur Philippe AMADUBLE présente l'ensemble de sa liste – à savoir :

Vice-président délégué et représentant des éducateurs : Mr ARCHIMBAUD Anthony

Vice-président : Mr CLEMENT Jean-François

Vice-président : Mr CHASTAGNIER Jean-Paul

Secrétaire général : Mr HOMETTE Christian

Trésorier : Mr SERTILLANGE Sylvain

Membre du bureau : Mr BOURDAROT Jacques

Membre du bureau : Mr GONZALEZ Miguel

Membre du bureau : Mr JOYON Eric

Arbitre : Mme BARBOSA PEREIRA Maria

Membre : Mr BAPT Thierry

Femme : Mme VALENTIN Mireille

Médecin : Mr GARDIEN Jean-Pierre

Membre : Mme BERNARDO AFONSO Agnès

Membre : Mr COUTARD Thierry
Membre : Mr JARRIGE Didier
Membre : Mr LEVADOUX Pierre
Membre : Mr MAIGNOL Yves
Membre : Mr OLEOTTO Laurent
Membre : Mr TERRASSE Tahir
Membre : Mr TIXIER Bernard

Mme Laurence DALLE - directrice communique les instructions nécessaires au bon déroulement du vote.

4 scrutateurs sont choisis pour constituer le bureau de vote : MM. Eric EGLI – Fabrice GILBERT – COUPAT Bernard – CHAPUT Bernard

Une interruption dans le déroulement de la réunion est rendue indispensable pour permettre à chaque club présent de voter et procéder ensuite au dépouillement.

NOUVEAUX REGLEMENTS

Mme DALLE présente à l'Assemblée Générale les modifications du règlement des compétitions SENIORS et des Coupes SENIORS– à savoir :

16.2.5 – Participation des joueurs des équipes supérieures

Il sera fait application intégrale des dispositions prévues à l'article 151 jusqu'à l'article 167 du Règlement Généraux de la FFF.

Ne peut participer à une rencontre officielle avec une équipe inférieure tout joueur qui a pris part au dernier match avec l'équipe supérieure (quelle que soit la date) si celle-ci ne joue pas ce jour-là ou le lendemain.

16.2.18 – FMI

Formalités d'avant match

... / ...

Tout non fonctionnement de la FMI devra être obligatoirement signalé au correspondant FMI désigné par le District. (En cas de non signalisation la rencontre pourra être perdue par le club fautif)

16.11 – Couleurs et maillots

... / ...

Le capitaine est responsable de la correspondance entre les numéros de maillots sur le joueur et sur la feuille de match.

Si les couleurs déclarées sur Footclubs prêtent à confusion, le club *recevant* devra mettre un jeu de maillots numérotés, d'une couleur différente des visiteurs.

16.23 – Règlements financiers

Fonctionnement

*Un relevé de compte **tous les 2 mois** est effectué comprenant les frais d'engagement, les amendes et sanctions, et tous les autres frais.*

Modalités de Règlement

*A compter de la date d'émission du relevé de compte, le club fait parvenir son règlement au District **sous 2 semaines**.*

Procédures et Sanctions

- a) *En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la Commission Sportive (ou Règlements), laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de **4 semaines** à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Sportive (ou des Règlements), **d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club** qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.*
- b) *Si **5 semaines** après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Sportive (ou des Règlements) **d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club** qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception.*
- c) *Si **6 semaines après** l'émission du relevé de compte initial **le club est** toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il **est suspendu** au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée par courrier électronique avec accusé de réception*

Situation du Club en début de saison

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de juin n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le District. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie

Demande d'étalement

Lorsqu'un club est en difficulté momentanée pour le règlement, celui-ci peut négocier l'étalement de ses dettes auprès de la trésorerie du District avant d'être en infraction. Dans le cas où un étalement des dettes est accordé par la trésorerie du District, celui-ci fait l'objet d'un écrit du District contresigné par le Président ou le Trésorier du club. Cet écrit mentionne les délais, dates et sommes qui doivent être payées. En cas de non-respect de cet étalement, une seule mise en demeure par courrier électronique avec AR est adressé au club et, sans régularisation de sa part sans régularisation de sa part une semaine après l'envoi électronique – le club est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Règlement des Coupes

Coupe du Puy de Dôme Gérard FAURE

Coupe Eugène SENIQUETTE

Article 9 – Forfait

En cas de forfait annoncé, le club sera redevable *d'une amende au district* (Voir tarif financier en vigueur)

En cas de forfait non annoncé, en plus *de l'amende* susnommée, le club défaillant devra rembourser les frais de déplacement des officiels.

Les nouvelles modifications du règlement des compétitions Seniors et des Coupes Départementales Seniors du District sont votées à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelles dispositions du Statut de l'Arbitrage

Mr Bernard TIXIER présente les nouvelles dispositions qui seront mises en application dès la saison 2020/2021 :

Nouvelles dispositions applicables pour les équipes de jeunes (U18 D1 pour le Puy de Dôme) dès cette saison 2020/2021

Rappel – En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) le championnat national des U19
- b) le championnat national des U17
- c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20, U18, U16 ou U15

→ 2 JEUNES ARBITRES

B – Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18, U16, U15 ou U14
- b) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)

→ 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

Présentation de Mr Christopher POULIZAC – CTD – DAP

Suite à la démission de Mr Nicolas LAURCIE – Mr Christopher POULIZAC – embauché depuis le 1^{er} octobre 2019 comme CTD – DAP au District du Puy de Dôme – se présente à l'ensemble de l'Assemblée.

ALLOCUTION de Mr Pascal PARENT

Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Pascal PARENT rend un hommage à Mr André CHAMPEIL pour son investissement et son engagement durant ces deux mandats.

Monsieur Pascal PARENT s'adresse ensuite à Mr Philippe AMADUBLE pour lui apporter tout son soutien pour sa future présidence.

Il poursuit en évoquant les dispositions prises par la Fédération Française de Football – la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sur la crise sanitaire et le fonds de solidarité mis en place pour aider les clubs.

ALLOCUTION de Mr Vincent NOLORGUES

Vice- Président de la Ligue du Football Amateur

Monsieur Vincent NOLORGUES remercie Mr André CHAMPEIL pour avoir mené à bien lors ces deux mandats – la présidence du District et pour son choix de continuer à œuvrer pour le Football.

Monsieur Vincent NOLORGUES tient également à apporter son soutien et celui de la Ligue du Football Amateur à Mr Philippe AMADUBLE.

Monsieur Vincent NOLORGUES revient sur la gestion de la crise sanitaire au niveau de la Ligue du Football Amateur et des aides destinées à l'ensemble des clubs.

RESULTATS DES ELECTIONS

M. Lionel BENETOLLO - Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales - proclame les résultats du vote de l'élection par l'Assemblée Générale du Comité de Direction

Total des voix exprimées : **602**

Total des bulletins nuls : **29 voix**

Total des voix en faveur de la liste : **536**

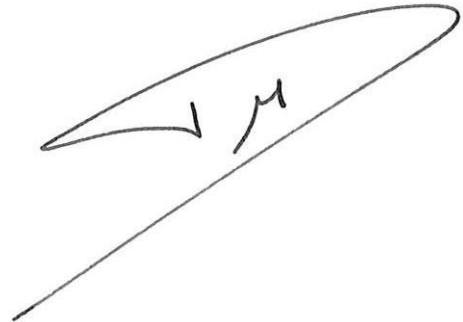
Total des voix contre la liste : **37**

La liste menée par Philippe AMADUBLE est élue à la majorité (89 %)

Mr Philippe AMADUBLE clôture l'Assemblée Générale en remerciant tous les clubs de leur confiance et de leur présence.

Le Président : Philippe AMADUBLE

La Directrice : Laurence DALLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Amaduble', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurence Dalle', written in a cursive style.